
Arrondissement de Brive

Canton de l'Yssandonnais

Mairie de SAINT-SOLVE
19130

Procès-verbal du conseil municipal du 04 août 2025 à 13h30

Présents : FREYGEFOND Daniel, BORDERIE Olivier, LAPORTE Alain, PALLIER Olivier, THIBAUT Raymonde.

Absents excusés : BOURZAC Frédéric, LEFEBVRE Brigitte, MASSIAS Adélaïde, PALLOT Serge.

Absents non excusés : MESSIAEN Blanche, TREUIL Enzo

Lesquels ne forment pas la majorité des membres en exercice.

Président de séance : FREYGEFOND Daniel

Secrétaire de séance : PALLIER Olivier

Pouvoirs : BOURZAC Frédéric à FREYGEFOND Daniel, LEFEBVRE Brigitte à THIBAUT Raymonde, PALLOT Serge à LAPORTE Alain.

Date de convocation : 21/07/2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance précédente, le Maire a fait valoir l'article L. 2121-17 du CGCT qui précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

M. le Maire demande l'approbation du procès-verbal des deux séances précédentes.

Procès-verbal du 1^{er} juillet 2025 :

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
8		
Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, PALLOT et THIBAUT	0	0

Procès-verbal du 29 juillet 2025 :

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
8		
Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, PALLOT et THIBAUT	0	0

- Autorisation au Maire pour signer une convention avec les Carrières du Bassin de Brive (CBB)

Le Maire rappelle qu'en 2021, il avait été signé une convention avec CBB. Le conseil municipal décide donc d'autoriser le Maire à signer une convention qui annule et remplace celle de 2021.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
5	3	
Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LEFEBVRE et PALLIER	Madame et Messieurs LAPORTE, PALLOT et THIBAUT	0

- Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune peut potentiellement être intéressée par l'achat d'immeubles ou de terrains pour la réalisation d'opérations d'aménagement. La mise en place du droit de prémption urbain permettra à la commune de faire usage de son droit de prémption sur les ventes ayant lieu en zones soumises

au DPU. Le Maire donne pour exemple le terrain SILLONET qui aurait pu rentrer dans ce cas de figure.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
8 Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, PALLOT et THIBAUT	0	0

- Décision modificative n°2 : augmentation des crédits

Par délibération n°2024/035 du 24 juin 2024, le conseil municipal avait décidé d'approuver le projet de convention-cadre pour la mise à niveau des affleurants sur les réseaux d'eau et assainissement dans le cadre des opérations de voirie. Des travaux de voirie ayant lieu sur la commune, il convient d'ajouter les crédits nécessaires pour comptabiliser la partie des affleurants.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
8 Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, PALLOT et THIBAUT	0	0

- Approbation rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le conseil municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT relatif :

- Au transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la date d'effet au 1er janvier 2026,
- Et à la restitution/transfert des sentiers de randonnées à la date d'effet au 1er janvier 2026.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
8 Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, PALLOT et THIBAUT	0	0

- Questions diverses :

- M. LAPORTE questionne le Maire sur des travaux d'entretien de terrains qui auraient été réalisés récemment par un employé autre que l'adjoint technique. Le Maire répond que personne n'a été employé par la commune. En revanche, le Maire a fait appel à un auto-entrepreneur, installé récemment sur la commune, de manière ponctuelle, pour des travaux de débroussaillage.
- Le Maire informe le conseil municipal qui a reçu une demande de mutation par la secrétaire de mairie. Son départ est prévu pour le 1^{er} décembre 2025. Il entame d'ores et déjà les démarches pour son remplacement.

La séance est close à 14h07.

Signature secrétaire de séance

Signature président de séance

